

**GUIDE PRATIQUE DE LA  
COLLECTE SUR LE TERRAIN  
DE TOPONYMES AUTOCHTONES**

**(Édition provisoire)**

**1992**

**Comité permanent canadien des noms géographiques**

**Publié par :**

---

DONNÉES DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION (CANADA)

---

Comité permanent canadien des noms géographiques

Guide pratique de la collecte sur le terrain de toponymes autochtones

Édition provisoire.

Également publié en anglais sous le titre : *Guide to the field collection of native geographical names*

ISBN 0-662-97146-9

Nº de cat. MAS M86-29/1992F

1. Noms géographiques -- Normes -- Canada -- Guides, manuels, etc.
2. Indiens -- Amérique du Nord -- Noms -- Guides, manuels, etc.
- I. Canada. Énergie, Mines et Ressources Canada.
- II. Titre.

FC36.C3214 1993

910'.014

C93-099506-6

F1004.C3214 1993

---

Publication offerte gratuitement par les membres du

Comité permanent canadien des noms géographiques  
dont les adresses figurent en annexe

et par le

Secrétariat du CPCNG  
615, rue Booth  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0E9

© Ministre d'Approvisionnement et Services Canada 1992

Catalogue n° . M86-29/1992E  
ISBN 0-662-19196-X

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Préface</b> .....	i
<b>Introduction</b>	
Préservation de la toponymie autochtone au Canada .....	1
Gestion de l'inventaire des toponymes autochtones .....	2
<b>L'approbation de l'enquête toponymique</b> .....	3
<b>Les préparatifs de l'enquête toponymique</b>	
Formation de l'équipe .....	4
Financement .....	5
Exécution des recherches préliminaires .....	5
Préparation des cartes .....	5
Conception des fiches de relevé .....	6
Matériel à apporter .....	6
<b>L'enquête</b>	
Préparation des entrevues	
Explication de l'enquête .....	7
Délimitation du territoire à couvrir .....	7
Lieux des entrevues, gîte et couvert .....	8
Comprendre l'évolution des traditions .....	8
Recrutement des spécialistes locaux .....	8
Programme des activités .....	8
Déroulement des entrevues	
Local et matériel pour l'entrevue .....	9
Vérification de l'information administrative et contextuelle .....	9
Explication des différentes échelles cartographiques .....	11
L'entrevue .....	12
Collecte des noms - cartes et fiches .....	13
Inscription des toponymes sur les cartes .....	14
Inscription des renseignements sur la <i>Fiche toponymique</i> .....	15
Fin de l'entrevue .....	17
Suivi des entrevues	
Classement et vérification des données .....	17
Explication des étapes ultérieures .....	17

Intégration des données sur les toponymes .....	18
Approbation des autorités locales .....	18
 <b>Le traitement de l'information recueillie</b>	
Informatisation des données sur les toponymes .....	19
Présentation des noms à l'organisme toponymique pertinent pour approbation .....	19
Demandes d'éclaircissements .....	19
Conservation des données de l'enquête toponymique.....	19
 <b>Conclusion - Amélioration de la connaissance géographique et de la perception du Canada autochtone .....</b>	
	20
 <b>Photos.....</b>	21
 <b>Annexes</b>	
A Adresses des organismes toponymiques .....	25
 <b>SPÉCIMENS DE FICHES UTILES</b>	
B <i>Fiche toponymique</i> .....	27
C <i>Fiche biographique du spécialiste</i> .....	29
D <i>Fiche biographique de l'enquêteur</i> .....	30
E <i>Fiche d'emploi du temps</i> .....	31
F <i>Index des initiales des spécialistes locaux et des enquêteurs</i> .....	32
G Papeterie et fournitures connexes.....	33
H Spécimen de carte de relevé.....	35
I Traduction d'une entrevue en langue dénée Dogrib à Rae (T.N.-O.).....	36
J Résolution pour attester la validité des toponymes autochtones .....	38
K Recommandations sur l'écriture des toponymes autochtones.....	39
 <b>Bibliographie sommaire .....</b>	40
 <b>Index .....</b>	41

## PRÉFACE

Les noms autochtones ont toujours occupé une place importante dans la toponymie du Canada, et des milliers de noms d'origine autochtone - Toronto, Winnipeg, Saskatoon, Kitimat, Shédiac, Iqaluit, et ainsi de suite - nous sont familiers. L'étude systématique des toponymes utilisés par les autochtones dans leur propre langue est un champ d'activité tout à fait nouveau. Elle nous permet de consigner un aspect important des traditions orales et de l'histoire des peuples autochtones. Tant les organisations autochtones que les organismes toponymiques provinciaux et territoriaux accordent maintenant une attention particulière à cet élément capital de la culture autochtone et à l'officialisation des toponymes autochtones.

Pour les aider dans l'inventaire général des noms utilisés localement, les toponymistes sur le terrain disposent de la publication de 1986 de la Commission de toponymie du Québec intitulée *Méthodologie des inventaires toponymiques*. En 1987, ce texte était traduit et adapté en anglais sous le titre *A manual for the field collection of geographical names*, publié conjointement par la Commission de toponymie de l'Ontario et la Commission de toponymie du Québec. Les deux documents donnent un excellent aperçu des différents aspects des inventaires toponymiques sur le terrain, mais ni l'un ni l'autre ne porte particulièrement sur l'inventaire des toponymes dans une collectivité autochtone.

Pour faciliter la collecte et le traitement des toponymes autochtones au Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG), le Secrétariat de cet organisme tenait un symposium à Ottawa en mai 1986. Plus de vingt résolutions y ont été présentées pour être ensuite approuvées par le CPCNG en octobre 1987. Pour donner suite aux trois premières résolutions, le CPCNG retenait par contrat les services du professeur Ludger Müller-Wille afin qu'il rédige un manuel d'instructions relatif à l'inventaire sur le terrain, à l'enregistrement et au traitement des toponymes autochtones.

Le professeur Müller-Wille (faculté de géographie, Université McGill) travaille depuis 1973 à la conception et à la réalisation des enquêtes toponymiques systématiques avec les Inuit du centre et de l'est de l'Arctique canadien. En janvier 1984, il publiait son premier manuel de base pour former et conseiller les chercheurs et les informateurs inuit participant aux enquêtes toponymiques dans le cadre du projet Nuna-Top (1984-87) à Nunavik (Québec). Ce guide a été révisé plusieurs fois et, avec d'autres publications sur les méthodes d'inventaire toponymique sur le terrain, il a servi de point de départ au guide exhaustif du professeur Müller-Wille intitulé *The Nuna-Top method : methodology for systematic field surveys of indigenous geographical names in Canada*, rédigé en 1989.

Après discussion, les membres du CPCNG ont décidé de modifier ce guide exhaustif pour en faire un guide pratique qui s'adresserait davantage au praticien qu'au théoricien. Alan Rayburn a fait une première distillation du texte de Ludger Müller-Wille. Helen Kerfoot, avec la contribution de divers membres du CPCNG et du Secrétariat du CPCNG, en a tiré une nouvelle rédaction. Le nouveau texte a été soumis au professeur Müller-Wille, qui s'est assuré que les transformations apportées à son texte original n'en avaient pas altéré l'esprit.

Le produit final, bien qu'élaboré à partir de méthodes éprouvées chez les Inuit, est conçu pour être également utilisé dans d'autres peuples autochtones du Canada et, espérons-le, dans une foule de groupes linguistiques, socio-économiques et culturels de la collectivité non autochtone. Ce nouveau

guide fait vraiment le tour de la question : marche à suivre pour communiquer avec les groupes autochtones et leurs informateurs, connaissances et expérience nécessaires aux enquêteurs sur le terrain, matériel et fournitures à apporter, types de renseignements à recueillir, mode de sélection des informateurs et étapes à suivre pour poser les questions et consigner les renseignements recueillis.

Ce guide propose donc une procédure pratique et souple pour la réalisation des enquêtes toponymiques visant à recueillir et à consigner par écrit, de façon systématique, des noms transmis oralement. Lors de sa réunion annuelle de 1991, le CPCNG a recommandé la mise à l'essai de cette édition provisoire. L'expérience acquise et les commentaires qui nous seront faits permettront d'améliorer, et de rendre encore plus utiles, les prochaines éditions du guide.

Nous espérons que le processus décrit dans le présent guide contribuera à la reconnaissance des cultures autochtones et constituera un pas de plus vers la reconnaissance officielle des toponymes autochtones par le CPCNG et ses membres. Nous souhaitons également que cette modeste contribution à la toponymie pratique se révèle utile à l'échelle internationale et vienne enrichir les programmes des Nations Unies qui visent la normalisation des toponymes.

Henri Dorion  
Président  
Comité permanent canadien des noms géographiques  
Novembre 1991

## INTRODUCTION

### *Préservation de la toponymie autochtone au Canada*

Les toponymes font ressortir d'importants aspects culturels et environnementaux de l'identité d'une collectivité.

Jusqu'à présent, les toponymes se sont perpétués d'une génération à l'autre par la tradition orale. Or voilà que cette tradition orale est mise en péril par la communication écrite, au point où une bonne partie se perdra dans la nuit des temps si l'on ne met pas en oeuvre des programmes systématiques de consignation et de préservation des amérindianymes. Heureusement, il se fait des efforts pour protéger les langues et le patrimoine culturel autochtones; des collectivités autochtones et des organismes non autochtones ont entrepris l'inventaire des toponymes.

Des études approfondies effectuées récemment ont permis de mieux reconnaître les systèmes toponymiques autochtones et favorisé l'officialisation d'un plus grand nombre d'amérindianymes. De plus en plus, ces noms figurent sur les cartes topographiques et générales et dans les listes et les répertoires géographiques conventionnels.

Les enquêtes toponymiques réalisées dans les collectivités autochtones révèlent parfois la coexistence de deux ou plusieurs formes linguistiques, par exemple en français et en inuktitut à Nunavik (Québec), en anglais et en esclave du Sud dans la vallée supérieure du fleuve Mackenzie (T.N.-O.). Ces noms ne sont pas en conflit ou en concurrence; il faut plutôt y voir une manifestation du multiculturalisme canadien.

Pour mener à bien l'inventaire systématique des toponymes autochtones sur le terrain, il importe de s'en tenir aux buts visés. Ces buts sont les suivants :

- (1) identifier la langue de tous les toponymes connus;
- (2) situer avec précision la région ou le point désigné par le toponyme; et
- (3) recueillir l'information nécessaire pour situer le nom et l'espace qu'il désigne dans son contexte culturel, socio-économique et politique (information contextuelle).

Il est de plus en plus nécessaire, voire urgent, de procéder à l'inventaire *systématique* des toponymes autochtones sur le terrain. La méthode proposée ici accorde une grande importance à la participation des autochtones aux enquêtes toponymiques. Idéalement, ces enquêtes devraient être réalisées entièrement par des spécialistes autochtones dans leur collectivité et leur langue respectives. Cependant, l'exécution d'une enquête nécessite souvent la collaboration de personnes de différentes cultures. Aussi, dans le présent guide, nous présumons que les équipes toponymiques seront formées, dans la plupart des cas, d'autochtones et de non-autochtones.

La méthode décrite dans le présent guide couvre la collecte des noms dans les langues autochtones, la détermination de l'aire d'application de ces noms et l'acquisition de l'information contextuelle pertinente.

### *Gestion de l'inventaire des toponymes autochtones*

L'inventaire des toponymes autochtones est soumis à l'autorité des collectivités autochtones et de leurs institutions, définies par la souveraineté des habitants, les habitudes d'aménagement et d'occupation du sol et les coutumes sociales et culturelles.

Les enquêtes toponymiques sont organisées en collaboration avec le le Secrétariat du Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG) et (ou) l'organisme toponymique fédéral, provincial ou territorial compétent (voir l'annexe A). Pour mener à bien une enquête toponymique, il est absolument essentiel que les divers organismes compétents soient tenus informés des tenants et aboutissants du projet et y participent activement. En outre, il faut garantir aux collectivités autochtones que les amérindianymes seront consignés avec exactitude et largement diffusés, notamment par les cartes topographiques et les répertoires toponymiques.

Les inventaires sont exécutés par des équipes formées d'autochtones et (ou) de non-autochtones qualifiés. Ces équipes s'emploient à recueillir systématiquement tous les toponymes, en notant leurs aires d'application et d'autres renseignements pertinents fournis par des personnes bien informées. Ces informateurs sont mandatés par leur collectivité pour fournir des noms et l'information qui s'y rapporte.

Il peut arriver que des autochtones décident d'exclure certains noms parce que ceux-ci désignent des lieux sacrés ou des endroits auxquels on attache un très grand prix.

Les collectivités autochtones devraient vérifier et approuver, par résolution de préférence, les toponymes et les renseignements qui s'y rapportent. Ces toponymes peuvent alors être soumis directement aux organismes toponymiques fédéraux, provinciaux ou territoriaux compétents, ou au Secrétariat du CPCNG (voir l'annexe A). Les collectivités et les organismes en question devraient pouvoir se fier entièrement aux équipes toponymiques quant à la validité de l'information recueillie. En temps normal, les organismes toponymiques qui ont la garde des archives officielles ne devraient pas avoir à faire des vérifications ultérieures auprès des collectivités en cause, car cela risquerait de retarder indûment le processus d'approbation, sans compter que le fait de répéter les mêmes questions pourrait irriter les autochtones.

## L'APPROBATION DE L'ENQUÊTE TOPONYMIQUE

Certaines autorités provinciales ou territoriales exigent l'obtention d'un acte authentique avant de donner le feu vert à un projet de recherche. Ainsi, l'Institut des sciences des Territoires du Nord-Ouest délivre un permis aux chercheurs après avoir reçu l'autorisation des administrations municipales. Il faut se soumettre à certaines formalités, parfois même obtenir des autorisations de deux institutions ou plus. Pour éviter les retards, les malentendus ou les situations délicates, il faudrait présenter les demandes longtemps avant la date prévue des enquêtes toponymiques, dans certains cas de 12 à 18 mois d'avance.

Une description détaillée de l'objet et de la méthodologie de l'enquête toponymique est soumise à l'approbation de l'autorité culturelle ou municipale autochtone. Il peut s'agir d'un conseil de bande, d'une société de revendications territoriales, d'une assemblée des anciens, d'une administration municipale, d'un institut de recherche culturelle ou d'une autre organisation semblable. La demande d'autorisation devrait être présentée par écrit et étoffée, si possible et au besoin, par une présentation orale.

L'entente devrait préciser les attentes de l'autorité locale et de la collectivité culturelle en cause, ainsi que la responsabilité de l'équipe chargée de l'enquête. Elle devrait aussi indiquer à qui appartiendra en bout de ligne l'information recueillie et quels documents devront être rendus à cette autorité ou à cette collectivité une fois l'enquête toponymique terminée. Si la documentation doit demeurer confidentielle jusqu'à ce que sa publication soit autorisée expressément par l'autorité ou par telle ou telle personne, le texte de l'entente devrait le mentionner.

Au terme du projet, les chercheurs doivent voir à ce que les documents originaux soient conservés de façon adéquate, soit dans les archives publiques, soit dans des lieux reconnus accessibles au public.

Le fait d'autoriser une enquête toponymique implique que l'équipe jouit du droit d'accès nécessaire et que les collectivités en cause consentent à collaborer avec elle. En somme, autoriser une enquête toponymique équivaut à admettre des toponymistes dans des lieux qui relèvent de la compétence des autochtones.

La question de la diffusion de l'information est traitée dans la section intitulée **Déroulement des entrevues - Vérification de renseignements administratifs et généraux.**

## LES PRÉPARATIFS DE L'ENQUÊTE TOPONYMIQUE

### *Formation de l'équipe*

Que l'enquête soit effectuée par une seule personne ou par une équipe dont chaque membre est chargé d'une tâche bien précise, il faut mettre beaucoup de soin à la préparer. Pour assurer le succès de l'entreprise, il est essentiel de fixer des normes rigoureuses en ce qui concerne la méthodologie utilisée, la formation des enquêteurs, la connaissance de la situation locale et la langue.

Les collectivités autochtones ou leurs organisations culturelles devraient être consultées sur le choix du personnel. Il faut aussi chercher une bonne compatibilité entre les membres de l'équipe. Un ou plusieurs membres de l'équipe doivent pouvoir parler, lire et écrire dans la langue autochtone en usage, lire des cartes et identifier des entités géographiques sur des cartes comme sur le terrain.

Un inventaire de toponymes autochtones peut, dans certains cas, être confié à une ou deux personnes. Toutefois, le processus d'inventaire systématique des noms et les entrevues sont parfois si complexes que l'on ne saurait songer à les réaliser avec moins de trois personnes.

Idéalement, l'équipe devrait être formée de quatre personnes en plus du coordonnateur, qui, lui, est responsable d'une ou de plusieurs enquêtes toponymiques, et tous ses membres devraient idéalement connaître la langue autochtone en usage. Si cela n'est toutefois pas possible, il est essentiel que les fonctions de *chef d'équipe*, *d'enquêteur* et *d'interprète-traducteur* soient confiées à des personnes qui parlent couramment la langue.

Voici un résumé des tâches rattachées à chaque fonction :

- (1) *Coordonnateur* : communiquer avec les organismes autochtones et toponymiques; rendre compte de l'exécution et de la qualité des enquêtes dont il a la responsabilité; attribuer les tâches aux membres de l'équipe; demander des fonds et rendre compte de leur utilisation; diriger des séances de formation; surveiller le traitement des toponymes; proposer des noms en vue de leur adoption comme toponymes officiels.
- (2) *Chef d'équipe* : diriger l'enquête sur le terrain; élaborer le calendrier des entrevues; diriger l'équipe; assurer la liaison avec les informateurs et les organisations autochtones; faire rapport sur l'avancement des travaux.
- (3) *Enquêteur* : réaliser des entrevues; noter les renseignements obtenus sur les cartes et (ou) les fiches.
- (4) *Interprète-traducteur* : réaliser des entrevues; assurer l'interprétation des noms et des renseignements connexes; traduire l'information en français ou en anglais.
- (5) *Secrétaire-archiviste* : classer les cartes et les fiches; protéger l'information, le matériel et les fournitures; veiller à ce que les fiches soient remplies; s'occuper des questions de photocopie; se charger de l'hébergement et des déplacements; dactylographier la correspondance.

Chaque membre de l'équipe peut être tenu de remplir une ou plusieurs des fonctions susmentionnées.

### ***Financement***

Il faut trouver les fonds nécessaires pour payer les salaires, les frais d'administration, les déplacements et l'achat des cartes et du matériel. Il existe diverses sources de financement : organisations autochtones et privées, universités et ministères. Les demandes de fonds devraient être présentées bien avant la préparation de l'enquête toponymique, peut-être même 12 à 18 mois avant la date prévue du début des travaux. Les organismes toponymiques fédéraux, provinciaux et territoriaux devraient mettre à la disposition des coordonnateurs des enquêtes toponymiques une liste à jour des sources de financement possibles.

### ***Exécution des recherches préliminaires***

Avant que commencent les travaux sur le terrain, le chef d'équipe doit effectuer un examen approfondi des cartes, anciennes et courantes, et des documents historiques, géographiques, géologiques et archéologiques ayant trait à la région à l'étude. Il conviendrait également de compiler les fichiers toponymiques conservés dans les dossiers des organismes toponymiques gouvernementaux et de dresser des listes de noms de lieux, officiels ou non. Il est conseillé de reporter ces noms sur des cartes, ou d'utiliser sur les cartes un code qui renvoie aux listes établies.

### ***Préparation des cartes***

L'équipe devrait disposer d'au moins un exemplaire des cartes du Système national de référence cartographique (SNRC) à chacune des échelles pertinentes. Elle devrait aussi pouvoir consulter d'autres cartes, telles des cartes hydrographiques et des cartes de parcs nationaux et provinciaux. Les cartes sur lesquelles on écrit les noms géographiques (ou le code de renvoi) et les renseignements connexes devraient essentiellement être à l'échelle de 1/50 000. Il faudrait conserver les cartes de travail à plat et, si possible, en protéger les bords par un ruban protecteur spécial, car elles peuvent devenir très fragiles après plusieurs semaines d'utilisation sur le terrain et au bureau. On devrait utiliser un ruban tissu qui adhère avec de l'eau, et non de la colle contact, et laisser une bordure assez large pour pouvoir plus tard couper le ruban sans toucher aux données de la carte.

#### *Nota :*

*Certaines personnes trouvent que les cartes combinées supplémentaires (ayant à peu près le même format qu'une carte topographique ordinaire) peuvent faciliter la consultation des cartes pendant les entrevues. Une carte combinée est compilée à partir d'un jeu de quatre feuilles de carte adjacentes à 1/50 000; elle sert à représenter des entités se trouvant sur les bords et aux coins des cartes ordinaires à 1/50 000. Les données recueillies sur le terrain devraient être inscrites sur les feuilles de cartes principales et non sur les feuilles combinées, qui devraient uniquement servir à la consultation. Si l'on prévoit de détacher plus tard des sections, on devrait utiliser un bâton de colle de méthylcellulose (comme Pritt ou UHU) pour joindre les feuilles.*

On peut se procurer un répertoire et une liste des prix des cartes du SNRC à différentes échelles à l'adresse suivante : Bureau des cartes du Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0E9. On demandera que les cartes soient expédiées à plat et non pliées. Pour obtenir des cartes marines du Service hydrographique du Canada, il faut s'adresser au Bureau de distribution des cartes marines, Ottawa (Ontario), K1G 3H6.

### ***Conception des fiches de relevé***

Dans tout inventaire systématique et détaillé de noms géographiques, l'enquêteur créera pour ses besoins un ensemble de fiches de relevé dont il se servira pour inscrire les renseignements pertinents :

- 1) *Fiche toponymique;*
- 2) *Fiche biographique du spécialiste;*
- 3) *Fiche biographique de l'enquêteur;*
- 4) *Fiche d'emploi du temps;*
- 5) *Index des initiales des spécialistes locaux et des enquêteurs.*

(Des spécimens de ces fiches sont présentés aux annexes B à F.)

Les fiches devraient être établies longtemps d'avance et placées dans des cartables à trois anneaux. Pour les retrouver rapidement au cours des entrevues, il faudrait que chacune soit présentée sur du papier de couleur différente. L'utilisation de papier alcalin facilite l'archivage des fiches lorsque le travail est terminé. Enfin, les quantités nécessaires dépendent des besoins prévus; ainsi, il faudra au moins un millier de copies de la *Fiche toponymique* et dix copies tout au plus de *l'Index des initiales*.

### ***Matériel à apporter***

L'enquêteur réunira tout le matériel dont il a besoin, et en quantité suffisante, pour l'exécution des travaux sur le terrain.

Voici une liste de contrôle sommaire. Pour plus de détails, on consultera l'annexe G.

*Crayons à mine tendre de première qualité*  
*Taille-crayons*  
*Crayons de couleur - rouge, orange, brun, vert et violet*  
*Gommes à effacer*  
*Cartables à trois anneaux*  
*Intercalaires en carton pour les cartables*  
*Intercalaires en carton pour séparer les feuilles de carte*  
*Règle de métal*  
*Notes autocollantes*  
*Timbres de caoutchouc et tampons encreurs pour données répétitives*  
*Loupes*  
*Magnétophone*  
*Appareils photo et caméras vidéo*  
*Ordinateur personnel portatif avec grande capacité de stockage et disquettes*  
*Boîtes de carton et caisses à claire-voies pour le rangement du matériel*

## L'ENQUÊTE

Le succès d'une enquête toponymique systématique exige l'entière participation des collectivités autochtones, en particulier de leurs toponymistes et linguistes. Ces collectivités doivent être bien informées de l'objectif, de la méthodologie et des implications de chaque enquête. Idéalement, les inventaires sont exécutés sur le terrain, où l'on identifie méthodiquement les entités par leur nom l'une après l'autre. Toutefois, l'expérience a montré que la méthode la plus pratique et la plus efficace consiste à travailler d'abord à l'intérieur, puis à aller en reconnaissance aux endroits étudiés.

### PRÉPARATION DES ENTREVUES

#### *Explication de l'enquête*

Le coordonnateur de l'enquête ou le chef d'équipe explique le travail à entreprendre aux autorités locales, soit directement, soit par l'intermédiaire des institutions autochtones, tels les conseils de bande, les associations de chasseurs et de trappeurs ou les organisations culturelles. Il indique clairement comment l'information culturelle sera utilisée et ce que deviendront les données une fois l'enquête terminée.

Les autorités locales devraient être consultées au sujet des entités géographiques et des divers éléments du paysage culturel, notamment les lieux patrimoniaux, les mouvements de population et les itinéraires empruntés pour les déplacements sur terre, sur l'eau et par voie aérienne dans les régions connues des collectivités. Souvent, ces déplacements permettent aux informateurs de repérer des lieux familiers qui ne sont pas toujours visibles sur des cartes abstraites, et aux enquêteurs de comprendre les types d'entités décrits par leurs interlocuteurs. Si des excursions sont possibles, il faut décrire avec soin les itinéraires suivis et noter (sur des fiches pré-établies ou des photographies) les points d'où peuvent être observés les lieux désignés par des toponymes.

#### *Délimitation du territoire à couvrir*

Le but de toute enquête toponymique est de faire l'inventaire des noms attribués à chaque entité, lieu et espace faisant partie de l'aire culturelle d'une collectivité donnée. C'est à la collectivité concernée qu'il revient de délimiter le territoire couvert par l'enquête. Quand des zones sont revendiquées par plusieurs collectivités autochtones ou quand il existe des aires de chevauchement, on recueille tous les renseignements toponymiques que l'on peut sans se demander si la nomenclature d'une collectivité a préséance sur celle d'une autre.

À l'intérieur d'une aire de chevauchement, chaque collectivité peut avoir sa propre nomenclature toponymique, que l'on pourra ultérieurement intégrer aux autres noms recueillis dans le cadre de l'enquête. C'est une éventualité qu'il est important de reconnaître si l'on veut respecter l'intégrité des systèmes locaux sans compromettre la normalisation des toponymes de la culture autochtone prise dans son ensemble.

### ***Lieux des entrevues, gîte et couvert***

Les endroits qui conviennent le mieux aux entrevues, quand on ne travaille pas sur le terrain, sont les édifices publics, comme les écoles, les salles communautaires et les centres de loisirs. Les édifices devraient être facilement accessibles et les locaux assez grands pour accueillir des groupes importants et étaler des cartes. Les entrevues à domicile ou à l'extérieur (sur terre ou sur l'eau) nécessitent des arrangements particuliers; le cas échéant, il convient d'apporter un soin particulier au choix des cartes et des fiches à utiliser.

S'il n'existe pas de lieu d'hébergement public ni de restaurant dans l'agglomération autochtone ou dans les alentours, il faut prendre les dispositions nécessaires pour que les membres de l'équipe trouvent gîte et couvert et convenir d'avance avec les hôtes des sommes à déboursier.

### ***Comprendre l'évolution des traditions***

Les sociétés autochtones vivent actuellement une période de transition entre la tradition orale et la tradition écrite. Dans les collectivités autochtones, les personnes qui ont une large connaissance de l'usage oral des toponymes sont peu nombreuses, et elles le sont de moins en moins. Chez la jeune génération, la tradition orale est pratiquement disparue.

Bien que les spécialistes locaux se recrutent habituellement chez les personnes ayant plus de 50 ans, il convient d'interroger aussi des jeunes pour être à même d'apprécier l'évolution dynamique de l'usage des toponymes et de la perception du paysage. Il faut absolument interroger des femmes aussi bien que des hommes pour déterminer s'il y a des différences entre les deux groupes dans le choix des noms et la perception du paysage.

### ***Recrutement des spécialistes locaux***

Il faudrait demander aux autorités locales, par exemple aux conseils de bande ou aux assemblées des anciens, de nommer des membres compétents de leur collectivité, et d'annoncer publiquement l'enquête toponymique en invitant les gens à y participer. Habituellement, les spécialistes désignés sont généralement des personnes qui ont une certaine notoriété dans leur collectivité et qui connaissent bien les traditions orales et les entités désignées. Même s'ils ne sont pas nécessairement les plus aptes à fournir des renseignements toponymiques, il faut toujours interroger toutes les personnes désignées par leur collectivité.

### ***Programme des activités***

Le programme des activités devrait être annoncé pour permettre à ceux qui le veulent d'assister aux travaux. On demande aux spécialistes s'ils veulent que leur entrevue ait lieu en public. On prévoira une dernière séance publique pour permettre à tous de s'informer de l'état des travaux et de vérifier les renseignements recueillis. Pour s'assurer que l'information est de grande qualité, l'équipe entretient des relations professionnelles franches avec l'ensemble de la collectivité et chacun des spécialistes interrogés.

## **DÉROULEMENT DES ENTREVUES**

### ***Local et matériel pour l'entrevue***

Pour bien se dérouler, l'entrevue, quand elle ne se fait pas sur le terrain, doit avoir lieu dans un local bien éclairé et assez grand pour que l'on puisse y travailler confortablement et que les membres intéressés de la collectivité s'y sentent à l'aise.

Idéalement, les tables et les chaises devraient être placées au centre :

- des tables disposées en carré ou en rectangle pour faciliter les déplacements de tous les participants;
- des chaises pour les membres de l'équipe (trois à quatre) et pour les spécialistes (une ou plus).

*Nota :*

*La table devrait mesurer environ 8 à 10 m<sup>2</sup> et être assez grande :*

- *pour manipuler et étaler plusieurs feuilles de cartes (par ex. au moins quatre à six cartes adjacentes à 1/50 000 ou 1/250 000)*
- *pour permettre aux spécialistes et à l'enquêteur de discuter des lieux et des noms;*
- *pour que la personne chargée d'inscrire les renseignements ait tout son matériel à portée de la main.*

Outre les tables au centre, il faudra une table supplémentaire pour ranger à un endroit accessible les cartes et le matériel.

- Il faudrait attribuer un numéro à chaque groupe de cartes utilisées pour l'enquête toponymique, et les cartes devraient être rangées près de l'enquêteur pour qu'il puisse les apporter facilement à la table centrale au besoin.
- Il faudrait éviter d'encombrer de cartes la table centrale.

On peut utiliser les murs ou des chevalets, s'il y en a, pour exposer les cartes à différentes échelles et mieux situer l'enquête toponymique dans son contexte géographique.

Il devrait y avoir dans l'aire de travail des publications et d'autres documents (dictionnaires, livres de référence, glossaires, etc.) qui touchent à la région, à la langue et à la culture.

Si l'on utilise une caméra vidéo, il convient de l'installer en position stationnaire à un endroit d'où il sera possible de filmer les participants en les dérangeant le moins possible. Les mêmes précautions s'imposent dans le cas d'un magnétophone.

### ***Vérification de l'information administrative et contextuelle***

Idéalement, l'équipe devrait tenir des entrevues individuelles. (Quand plusieurs personnes sont interrogées en même temps, il faut prendre soin de bien différencier leurs commentaires.)

- Il faut veiller à ce que les entrevues durent le moins longtemps possible, entre une heure à une heure et demie; ainsi, on maintient une atmosphère cordiale et on assure le bon déroulement de l'entrevue.
- Quand il faut employer une langue autochtone et une des langues officielles au cours d'une même entrevue, la patience et la compréhension sont de rigueur aux stades de la traduction et de l'interprétation.

On commence l'entrevue en présentant les membres de l'équipe et les spécialistes locaux, puis on expose les buts et la méthodologie de l'enquête toponymique.

- On établit une courte biographie de chaque spécialiste sur la fiche réservée à cette fin. On demande à chaque spécialiste son lieu de naissance, sa région et son lieu de résidence.
- Lorsque c'est nécessaire, on demande aux personnes interrogées d'autoriser la diffusion des renseignements en apposant leur signature, après les avoir informées des aspects juridiques de la protection de la vie privée.

*Nota :*

*Dans certaines situations, il peut être nécessaire d'obtenir une autorisation en bonne et due forme lorsque l'information est mise dans le domaine public, afin d'assurer la protection juridique des spécialistes et des enquêteurs toponymiques. Les parties concernées devraient soulever cette question pendant la préparation de l'enquête toponymique.*

*La formule d'autorisation de diffusion signée par le spécialiste pourrait se lire comme suit :*

*«Par la présente, j'autorise (nom de l'équipe chargée de l'enquête toponymique) à utiliser les renseignements sur les toponymes que j'ai communiqués au cours de cet inventaire à des fins générales, comme la diffusion publique et la recherche. L'équipe chargée de l'enquête ne diffusera aucun renseignement personnel ou autre sans mon consentement. Je reconnais que mon nom et certains renseignements biographiques de base me concernant seront utilisés comme source de certains toponymes recueillis au cours cet inventaire toponymique.*

*(signature du spécialiste, lieu et date)»*

- On commence alors à remplir la *Fiche biographique de l'enquêteur* et la *Fiche d'emploi du temps* pour les participants.

Les initiales des spécialistes et des enquêteurs sont notées sur les fiches prévues à cette fin (*Index des initiales des spécialistes locaux et des enquêteurs*).

- Pour simplifier les écritures, chaque spécialiste est désigné par un code à deux ou trois lettres. Les liens de parenté peuvent être notés à titre de référence.

*Nota :*

*Quand les renseignements sont fournis par des spécialistes respectés d'une collectivité autochtone, les autres membres de cette collectivité ne sentent généralement pas le besoin de vérifier la validité de l'information. Toutefois, il faut reconnaître que les spécialistes n'ont pas tous le même niveau de perception et de connaissance. En tout temps, les membres de l'équipe doivent faire preuve de diplomatie envers les spécialistes quand ils mettent en doute la validité de certains renseignements ou quand ils effectuent des vérifications auprès d'autres spécialistes locaux.*

### **Explication des différentes échelles cartographiques**

L'enquêteur devrait expliquer au spécialiste les différentes échelles de cartes et de photographies représentant la région à l'étude.

- Il doit aider chaque spécialiste à s'orienter sur les cartes.
- Une fois que la région connue du spécialiste a été circonscrite, il faudrait en tracer les limites sur une carte à échelle moyenne avec un crayon de couleur.

Il revient à l'enquêteur d'expliquer les types et les échelles de cartes, pour en arriver progressivement aux cartes à l'échelle de 1/50 000 du Système national de référence cartographique (SNRC) sur lesquelles sont habituellement inscrits tous les renseignements relatifs aux toponymes.

- Pour les régions dont il n'existe pas encore de carte SNRC à 1/50 000, il convient d'employer des cartes à 1/250 000 découpées selon le quadrillage 1/50 000. (Voir ***Inscription des toponymes sur les cartes.***)

Pour faciliter le passage d'une échelle à l'autre, l'enquêteur peut devoir expliquer le système de numérotation utilisé sur les cartes du SNRC.

- L'enquêteur devrait avoir à sa disposition des cartes-index publiées par le Centre canadien de cartographie (EMR) ainsi que des spécimens de cartes qu'il aura préparés pour illustrer le système de quadrillage utilisé à chaque échelle. Il sera ainsi plus facile d'identifier les cartes adjacentes, à l'intérieur des groupes de cartes et d'un groupe à l'autre.

*Nota :*

*Il est conseillé de commencer par des cartes générales (cartes nationales, régionales) pour délimiter le territoire couvert par l'étude, puis de passer successivement aux cartes à 1/100 000, à 1/500 000 et à 1/250 000, pour finalement en arriver à l'échelle de 1/50 000 (16 coupures par carte à 1/250 000). Pour chacune de ces échelles, l'enquêteur devrait utiliser un calque transparent portant le quadrillage 1/50 000, afin de familiariser le spécialiste avec le grossissement successif de la région d'échelle en échelle. Les lignes de quadrillage peuvent aussi être tracées directement sur les cartes pour faciliter la localisation des régions géographiques représentées sur les diverses cartes à 1/50 000. Le spécialiste pourra voir ainsi ce qui fait qu'une entité donnée apparaît à une certaine échelle, et non à une autre.*

Une fois que le spécialiste est en mesure de s'orienter sur les feuilles de carte à 1/50 000, on devrait continuer d'utiliser cette échelle de carte pour le reste de l'entrevue. Les cartes à 1/250 000 peuvent être consultées pour étudier les environs immédiats de la région à l'étude.

Le chef d'équipe devrait aussi vérifier :

- comment le spécialiste perçoit le paysage représenté par les cartes;
- ce qu'il sait de la façon de nommer les choses dans sa langue et sa culture, et
- les types de lieux, d'entités et de régions susceptibles d'être désignés par des toponymes.

*Nota :*

*Le chef d'équipe doit s'abstenir d'imposer ses idées d'expert en ce qui concerne la nature des entités géographiques et les types d'entités à nommer.*

### ***L'entrevue***

Il n'y a pas de façon particulière pour l'enquêteur d'amorcer la conversation avec le spécialiste. Dans la plupart des cas, les raisons et les buts des enquêtes toponymiques sont très bien compris du spécialiste, et celui-ci tient à ce que l'information qu'il communique soit consignée comme il se doit. Il incombe à l'enquêteur d'expliquer au spécialiste la méthode et le matériel utilisés au cours des inventaires et d'amener le spécialiste à lui transmettre ses connaissances au cours de l'entrevue.

Pour commencer, l'enquêteur pourrait poser des questions comme celles-ci :

- Pouvez-vous me montrer sur les cartes (à n'importe quelle échelle disponible) la région géographique que vous connaissez le mieux?
- Pouvez-vous m'indiquer les principales caractéristiques physiques, culturelles et socio-économiques de la région (par exemple, réseaux hydrographiques, chaînes de montagnes, événements et lieux historiques, coutumes dans l'utilisation du sol, établissements, campements, etc.)?
- Dans cette région, voyez-vous sur la carte un lieu ou des zones qui ont des noms?
- Y a-t-il une région ou un lieu particulier que vous aimeriez examiner en détail?
- Où êtes-vous né? Pouvez-vous m'indiquer ce lieu? Porte-t-il un nom ou connaissez-vous le nom d'un lieu avoisinant?
- Si vous trouvez ce lieu et qu'il porte un nom, pouvez-vous nommer des lieux dans les alentours en vous remémorant les expériences et les déplacements de votre jeunesse?

Lorsque le spécialiste commence à reconnaître des lieux et à donner des noms, et que l'enquêteur commence à noter ces noms, on peut poser des questions comme celles-ci :

- Quelle entité est nommée au juste? Comment est-elle décrite et définie?
- Comme ce nom se prononce-t-il et s'écrit-il au juste? En existe-t-il des variantes dialectales localement ou ailleurs?

- Pourquoi, comment et quand a-t-on donné ce nom à l'entité (lieu, région)? Qui l'a donné? Le nom est-il très connu?
- Que signifie le nom littéralement et (ou) au sens figuré?
- L'entité a-t-elle d'autres noms?
- Y a-t-il d'autres renseignements (données historiques, histoires, légendes, etc.) que vous jugez utile de noter?

Il est évident que l'enquêteur n'aura pas à poser toutes ces questions chaque fois qu'il relèvera un nouveau toponyme. Il doit constamment s'en tenir aux buts visés par l'enquête toponymique. Il pourra toujours, ultérieurement, effectuer des recherches complémentaires sur tel aspect de la tradition orale au moyen des données de base qu'il aura recueillies au cours de l'enquête toponymique. L'annexe I présente la traduction d'une entrevue en langue d'éné Dogrib qui a eu lieu à Rae (T.N.-O.).

### *Collecte des noms - cartes et fiches*

Le but fondamental d'une enquête toponymique est la collecte objective et systématique des toponymes et de la terminologie toponymique propres à chaque lieu, région et entité.

- En essayant de reconstituer par la pensée, au moyen des cartes, des trajets qui lui sont familiers, le spécialiste se remémorera des noms, et ceux-ci devront être relevés dans leur contexte spatial.

*Nota :*

*L'enquêteur devrait guider le spécialiste local sur les parcours qu'il emprunterait spontanément. Il sera parfois amené à passer d'une carte à l'autre sans avoir fini de poser toutes ses questions sur telle ou telle entité. Il pourra toujours y revenir plus tard. De cette façon, le spécialiste donne le plus de renseignements possible sur le terrain que lui font visiter ses voyages imaginaires sur la carte.*

- Quand plusieurs noms autochtones sont attribués à une entité donnée, on inscrit chaque nom sans ordre précis et on laisse à la collectivité le soin de décider s'il faut autoriser l'emploi d'un ou de plusieurs noms.
- Si le même nom est attribué à des entités différentes par différents spécialistes, il reviendra à la collectivité de déterminer à laquelle de ces entités le nom s'applique le mieux.

Les renseignements recueillis sont inscrits sur deux documents distincts :

- on indique clairement sur la carte appropriée les limites et l'étendue de l'entité;
- on inscrit tous les autres renseignements relatifs à l'entité, y compris son nom, sur une *Fiche toponymique*.

Avec chaque spécialiste, il faut suivre une certaine procédure pour chaque lieu, entité ou région nommé.

- Lorsqu'un spécialiste donne un nom géographique, on inscrit un numéro à côté de l'entité désignée, et le toponyme est inscrit sur la *Fiche toponymique* avec les initiales du spécialiste.

### ***Inscription des toponymes sur les cartes***

Toutes les cartes devraient porter l'estampille de l'enquête toponymique, sur laquelle on indiquera la date et la ou les collectivités où les cartes ont été utilisées au cours des entrevues. L'inscription de ces renseignements est importante pour le traitement des données et, par après, l'archivage des documents.

Sur une carte à 1/50 000 (si disponible), on délimite chaque lieu auquel le spécialiste a attribué un nom, puis on lui assigne un numéro de lieu séquentiel.

- On devrait inviter le spécialiste à indiquer des entités précises et à en tracer le contour au moyen d'une baguette.
- Par la suite, les membres de l'équipe pourront circonscrire les entités indiquées au moyen de crayons de couleur : le rouge pour les entités culturelles, l'orange pour les voies de déplacement, le brun pour les entités terrestres, le violet pour les cours d'eau, le noir pour les autres masses d'eau et le vert pour la végétation.
- Quand des entités non topographiques, par exemple un champ, une fosse à poissons ou une partie d'une zone de marée, ne peuvent être délimitées avec précision sur des cartes générales ou spéciales, on en trace le contour approximatif.
- Le numéro de lieu devrait être clairement inscrit en rouge, de façon à bien ressortir sur les photocopies.
- Le choix de l'endroit où inscrire le numéro sur les cartes dépend de la nature et de l'étendue de l'entité, et de la densité des entités nommées.
- Le numéro doit être inscrit de manière à ne laisser subsister aucune équivoque quant à l'entité désignée. Pour éviter des écritures trop serrées, on utilisera des flèches.
- Le même numéro de lieu doit être attribué à tous les noms désignant la même entité.
- Quand il faut utiliser une carte à 1/250 000 pour l'inscription des toponymes (c.-à-d. qu'il n'existe pas de feuilles à 1/50 000), celle-ci devrait être découpée en 16 cartes à 1/50 000. La numérotation des entités devra se faire séparément sur chaque carte à 1/50 000.
- Lorsqu'une entité déborde le champ d'une feuille de carte à 1/50 000, on choisira le numéro de lieu apparaissant sur la feuille de carte où se trouve la majeure partie ou le centre de l'entité.

- L'entité doit être marquée sur toutes les feuilles de carte où elle apparaît. Le numéro de lieu est répété dans la marge des autres cartes où figure l'entité. Habituellement, cette indication est inscrite dans la marge adjacente à la carte originale.

### ***Inscription des renseignements sur la Fiche toponymique***

Divers types de renseignements sur chaque toponyme sont inscrits sur la *Fiche toponymique*. (Si deux ou plusieurs toponymes sont attribués à la même entité, il faut remplir une *Fiche toponymique* distincte pour chacun.)

- Il faut d'abord inscrire le numéro de la carte et le numéro de lieu séquentiel. Le numéro de lieu est celui qui a été inscrit sur la carte au moment où le spécialiste a identifié l'entité en question.
- Comme les données seront soumises ultérieurement à des opérations de saisie et de traitement informatique, il serait utile d'employer un code à trois chiffres, p. ex. 009, 010, 011 ..., comme numéro de lieu. Chaque toponyme recueilli sera ainsi identifié par un numéro de localisation unique formé par la juxtaposition du numéro de la carte à 1/50 000 avec le numéro de lieu (par exemple 24K/13-035).
- Les renseignements donnés par le spécialiste devraient être inscrits au crayon de plomb dans la langue autochtone.
- S'il existe des enregistrements sonores ou visuels, l'information écrite sur l'histoire et l'usage de chaque toponyme peut être réduite à un strict minimum.

L'enquêteur doit écrire chaque toponyme dans la langue autochtone parlée par le spécialiste, en reproduisant la prononciation du spécialiste; il utilisera le système d'écriture normalisé pour la langue en question, sans oublier les signes diacritiques et les symboles. Les données pourront par la suite être traduites en anglais ou en français.

- Il faudrait examiner le plus complètement possible le sens des mots et des parties de mots.
- Si le spécialiste fournit plusieurs noms pour une entité déterminée, il faudrait lui en demander les raisons.
- Il faudrait attirer l'attention du spécialiste sur les noms officiels qui figurent déjà sur les cartes et dans les répertoires géographiques, pour déterminer à quel point ils sont employés et compris par la collectivité.
- Pour chaque nom fourni, on devrait demander au spécialiste s'il est en usage depuis longtemps ou s'il est récent, s'il a été emprunté à une autre culture ou à une autre langue et s'il change selon la saison, l'époque de l'année ou la perspective.
- Si le spécialiste a déjà entendu un certain nom, mais ne sait pas quel lieu particulier ou quelle entité il désigne, on peut inscrire un point d'interrogation «?» à la suite du numéro de lieu sur la *Fiche toponymique*.
- La compétence d'une personne qui donne des renseignements sur les toponymes est habituellement établie et garantie par la collectivité qui a demandé ou accepté l'exécution

de l'enquête toponymique. Toutefois, les spécialistes ne réagissent pas tous de la même façon à la méthodologie utilisée. Certains sont très méthodiques, examinant les cartes section par section; d'autres, plus spontanés, passent constamment d'une carte à l'autre et s'intéressent parfois davantage aux événements historiques. Il revient donc à l'enquêteur d'évaluer la contribution que chaque spécialiste peut apporter à l'inventaire toponymique. Dans la plupart des cas, un grand nombre de spécialistes participent aux inventaires. Après avoir examiné plusieurs fois la même région, l'enquête toponymique établira, confirmera et vérifiera les connaissances actuelles de la collectivité dans son ensemble.

*Notes sur l'orthographe des toponymes :*

- *Pour écrire les noms autochtones, l'enquêteur utilisera le système d'écriture normalisé et approuvé (s'il y en a un) de la langue en question, en caractères romains ou en syllabiques, en conservant tous les accents, symboles et autres signes diacritiques.*
- *Quand il n'existe pas de système d'écriture normalisé, on peut faire une transcription phonétique reconnue internationalement ou adopter une graphie acceptée localement.*
- *Les noms écrits en syllabiques devraient être transposés en caractères latins à l'aide du système de translittération couramment utilisé pour la langue ou le dialecte en question. Si possible, l'enquêteur devrait préciser le type de système de translittération utilisé.*
- *Chaque nom et ses éléments sont expliqués dans la langue autochtone et traduits en français ou en anglais. Le nom du traducteur devrait être inscrit; si possible, le spécialiste local devrait fournir les explications ou les traductions.*

Les spécialistes autochtones devraient décrire clairement et avec précision chaque entité culturelle et physique, en indiquant ses caractéristiques culturelles, linguistiques et environnementales.

*Notes sur les génériques et les entités :*

- *Il faut prendre soin d'évaluer les types d'entités nommés par une culture autochtone particulière et de comprendre la diversité des génériques employés dans cette culture.*
- *Ce qui est considéré comme un seul cours d'eau par un francophone ou un anglophone peut, aux yeux d'un autochtone, être constitué de plusieurs entités distinctes dont chacune est décrite par des termes différents.*
- *Il faut accepter la description du spécialiste et son opinion sur l'aire d'application spécifique d'un nom. Les membres de l'équipe ne doivent pas avoir d'idée préconçue sur ce qui constitue une entité particulière et un générique normalisé.*
- *L'interprétation et la description d'un lieu fournies par un spécialiste ont préséance sur les données publiées à ce sujet dans les cartes et dans les répertoires géographiques.*

L'enquêteur doit indiquer les coordonnées de chaque lieu, entité ou région dont il a relevé le nom.

- Les coordonnées géographiques peuvent être déterminées à la minute près de latitude et de longitude à l'aide d'une règle ou d'une grille portative (p. ex. 49° 40' - 66° 25').

- Par la suite, au bureau :
  - elles peuvent être déterminées à la seconde près à l'aide d'une grille portative ou d'un numériseur (p. ex. 49° 40' 15" - 66° 24' 56");
  - on peut lire la grille de projection transverse de Mercator à 100 mètres près en choisissant le numéro de zone de la grille et l'indicateur de carré de la carte topographique et en ajoutant les coordonnées horizontales et verticales de la grille sur la carte (p. ex. 11U LG 098447).

*Note sur les coordonnées :*

*Les coordonnées sont normalement prises au centre de l'entité géographique. Dans le cas des cours d'eau, on les prendra à l'embouchure (et, idéalement, à la source). Pour les chemins, les routes et les sentiers de portage, on relèvera les coordonnées des extrémités et du centre.*

### ***Fin de l'entrevue***

À la fin d'une entrevue, l'enquêteur :

- demande au spécialiste s'il désire suggérer les noms d'autres spécialistes qui connaissent bien des zones particulières de la région étudiée;
- remercie le spécialiste de son temps et de sa contribution à l'enquête toponymique;
- invite le spécialiste à revenir s'ils a d'autres renseignements à communiquer;
- remplit la *Fiche d'emploi du temps*;
- indique l'état d'avancement de l'inventaire toponymique sur les cartes à petite échelle, affichées de préférence sur le mur de la salle d'entrevue.

## **SUIVI DES ENTREVUES**

### ***Classement et vérification des données***

Au terme de chaque journée d'entrevues, l'enquêteur trie les fiches et les classe, par feuille de carte et numéro de lieu, dans les cartables. S'il dispose d'un ordinateur portatif, il enregistre et classe les données disponibles sur la zone cartographique, les numéros de lieu et les toponymes pour déceler les incohérences ou les lacunes, et déterminer s'il est nécessaire de tenir des entrevues supplémentaires. Au besoin, il rencontre à nouveau des spécialistes locaux pour revoir les données et apporter les corrections qui s'imposent. Il peut tenir des séances publiques afin de faire participer la collectivité et d'obtenir des consensus.

### ***Explication des étapes ultérieures***

L'enquêteur devrait faire savoir à la collectivité et à ses dirigeants qu'au terme de l'inventaire, ils seront appelés à approuver les toponymes recueillis. Cette phase peut suivre immédiatement celle des entrevues ou se dérouler ultérieurement, après que les membres de l'équipe auront examiné les données et établi des cartes provisoires.

Il convient de noter que les renseignements recueillis seront soumis à l'approbation des organismes toponymiques fédéraux, provinciaux ou territoriaux compétents. L'enquêteur avertit la collectivité que ce processus peut prendre beaucoup de temps, et qu'il peut même paraître de nouvelles éditions de cartes avant que l'approbation finale ne soit donnée. Il est même possible que les organismes fédéraux responsables de la production des cartes n'emploient les toponymes recueillis qu'après leur officialisation par les organismes toponymiques fédéraux, provinciaux ou territoriaux compétents, et leur consignation par le Comité permanent canadien des noms géographiques. Ces toponymes seront intégrés dans la Base de données toponymiques du Canada (auparavant la Base nationale de données toponymiques) du ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Il faudrait signaler à la collectivité et à ses dirigeants qu'il se pourrait qu'un toponyme approuvé ne figure pas sur les cartes pour diverses raisons (par exemple en raison d'un manque d'espace, ou simplement parce que l'entité ou les entités désignées par le toponyme ne sont pas représentées sur la carte). Enfin, il devrait être clairement établi que l'inscription d'un nom sur une carte demeure la prérogative du cartographe. Cela n'empêche pas la communauté autochtone de publier des listes de toponymes, des répertoires toponymiques ou des cartes toponymiques couvrant son aire culturelle.

### ***Intégration des données sur les toponymes***

De retour à sa base, près de la collectivité autochtone ou ailleurs, l'équipe chargée de l'enquête toponymique procède à l'intégration de toutes les données sur les toponymes inscrites sur les cartes et les listes. Pour ce faire, elle recompile les numéros de lieu séquentiels sur de nouvelles copies des cartes à 1/50 000; elle dresse aussi de nouvelles listes, en y reportant toutes les données pertinentes et en indiquant les sources d'information. Ces listes devraient être classées par type d'entité, en commençant par les entités culturelles, suivies des entités physiques.

### ***Approbation des autorités locales***

Si cela n'a pas été fait au terme des travaux sur le terrain, la collectivité et ses dirigeants doivent être invités à approuver, par voie de résolution, tous les toponymes qui ont été portés sur les cartes et les listes établies par l'équipe. L'annexe J propose un libellé pour cette résolution.

## **LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION RECUEILLIE**

### ***Informatisation des données sur les toponymes***

Si l'on n'a pas utilisé d'ordinateur portatif sur le terrain, il est fortement recommandé que les données fassent l'objet d'une saisie informatique au retour à la base. L'informatisation des données devrait s'effectuer de manière à permettre un tri par feuille de carte, par code numérique, par spécialiste, par enquêteur, par toponyme (dans la langue autochtone et une des langues officielles du Canada) et par type de générique. Il doit également être possible de trier les noms selon les critères suivants : noms approuvés courants, noms approuvés que l'on recommande de conserver, amérindianymes recommandés comme noms parallèles, nouveaux noms dont l'approbation est recommandée et noms dont l'approbation n'est pas recommandée.

### ***Présentation des noms à l'organisme toponymique pertinent pour approbation***

Après avoir réuni un ensemble complet de cartes et de listes, on en produit au besoin des copies que l'on versera dans les dossiers de l'équipe chargée de l'enquête toponymique, dans les dossiers des divers organismes toponymiques et dans les archives de la collectivité autochtone en cause. Il est conseillé d'établir un glossaire des génériques fournissant une explication claire des caractéristiques de chaque entité désignée par les divers génériques. On présente ensuite des copies de ces cartes et listes aux organismes toponymiques fédéraux, provinciaux et territoriaux pertinents en vue d'obtenir leur approbation.

### ***Demandes d'éclaircissements***

Bien que l'équipe chargée de l'enquête toponymique ne ménage aucun effort pour éviter les vérifications ultérieures auprès de la collectivité autochtone, il est rare que le personnel du secrétariat d'un organisme toponymique n'ait pas besoin d'éclaircissements au sujet des résultats d'un inventaire toponymique. Ainsi, on peut demander des explications sur une recommandation, un toponyme, un générique, une entité, etc. Le coordonnateur ou le chef de l'équipe devrait s'attendre à ce qu'un organisme toponymique demande à vérifier des renseignements ou à ce que la collectivité autochtone demande à éclaircir tel ou tel détail ou à démêler des renseignements contradictoires.

### ***Conservation des données de l'enquête toponymique***

Une fois que les travaux sur le terrain et que le traitement de l'information sont terminés, l'équipe doit fournir un jeu complet de cartes et de documents à l'organisation culturelle autochtone pertinente et en verser un autre dans des archives accessibles au public pour la recherche.

## **CONCLUSION**

### **AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE GÉOGRAPHIQUE ET DE LA PERCEPTION DU CANADA AUTOCHTONE**

Les toponymes autochtones sont une source précieuse d'information liée à la reconnaissance et à l'évolution des cultures et des langues autochtones au Canada. Depuis des siècles, un grand nombre de toponymes autochtones provenant de différentes langues et cultures font partie intégrante de la toponymie canadienne écrite et officialisée que l'on trouve dans les publications et sur les cartes. Ce n'est toutefois que depuis quelques décennies que l'on procède à des inventaires systématiques de toponymes autochtones dans des aires culturelles bien définies au Canada (Müller-Wille 1987, 1991).

Il est nécessaire, en effet, de procéder à des inventaires toponymiques au moyen de la méthodologie décrite dans le présent guide, afin de préserver, de protéger et de développer les connaissances transmises de génération en génération qui représentent un élément distinct des cultures autochtones au Canada. Bien souvent, ces connaissances sont uniquement orales et ont actuellement tendance à se perdre au profit des renseignements consignés par écrit ou en mémoire électronique.

Le présent guide doit être considéré comme un moyen de répondre aux attentes des Premières nations du Canada concernant le maintien de leur intégrité culturelle et linguistique, en améliorant la connaissance et la perception du Canada autochtone. En consignnant les toponymes, les spécialistes autochtones et les équipes chargées des enquêtes toponymiques feront en sorte que les générations actuelles et futures soient en mesure d'apprécier et de comprendre comment les cultures autochtones ont obtenu et conservé leurs connaissances géographiques au sujet de leurs terres ancestrales.



Helen Oweetaluktuk (enquêteuse/archivist/traductrice) avec les spécialistes inuit Peter Marik Airo Joanassie Nowkawalk, au cours d'une entrevue à Inukjuak (Nunavik), avril 1984

(photo: Johnny Palliser)



Les spécialistes inuit Lucy et Tony Manernaluk, au cours d'une entrevue à Rankin Inlet (Kangiqliniq), Territoires du Nord-Ouest, décembre 1989

(Photo: Ludger Müller-Wille)



Peter Suwaksiork (enquêteur), Linna Weber Müller-Wille (archiviste), Monica Adjuk (spécialiste), Julia Okatsiak (archiviste/traductrice), Eva Alikashuak et John Adjuk (spécialistes) au cours d'une entrevue à Whale Cove (Tikirarjuaq), Territoires du Nord-Ouest, novembre 1989

(Photo: Ludger Müller-Wille)



Peter Suwaksiork (enquêteur) avec les spécialistes inuit Monica et John Adjuk, discutant de toponymes dans les environs de Whale Cove (Tikirarjuaq), Territoires du Nord-Ouest, novembre 1989

(Photo: Ludger Müller-Wille)



Après des inventaires sur le terrain, Johnny Palliser traite et vérifie les renseignements sur les toponymes à la faculté de géographie de l'Université McGill, Montréal, 1984

(Photo: Ludger Müller-Wille)

## **LISTE DES ANNEXES**

**A ADRESSES DES ORGANISMES TOPONYMIQUES**

### **SPÉCIMENS DE FICHES UTILES**

**B FICHE TOPONYMIQUE**

**C FICHE BIOGRAPHIQUE DU SPÉCIALISTE**

**D FICHE BIOGRAPHIQUE DE L'ENQUÊTEUR**

**E FICHE D'EMPLOI DU TEMPS**

**F INDEX DES INITIALES DES SPÉCIALISTES LOCAUX ET DES ENQUÊTEURS**

**G PAPETERIE ET FOURNITURES CONNEXES**

**H SPÉCIMEN DE CARTE DE RELEVÉ**

**I TRADUCTION D'UNE ENTREVUE EN LANGUE DÉNÉE DOGRIB À RAE (T.N.-O.)**

**J RÉOLUTION POUR ATTESTER LA VALIDITÉ DE TOPONYMES AUTOCHTONES**

**K RECOMMANDATIONS SUR L'ÉCRITURE DES TOPONYMES AUTOCHTONES**

## ANNEXE A

### ADRESSES DES ORGANISMES TOPONYMIQUES

#### **Alberta**

Geographical Names Programme  
Historic Sites and Archives Service  
Alberta Culture and Multiculturalism  
8820-112th Street  
Edmonton (Alberta)  
T6G 2P8  
Téléphone : (403) 427-2022

#### **Colombie-Britannique**

Surveys and Resource Mapping  
Branch  
British Columbia Lands  
Parliament Buildings  
Victoria (Colombie-Britannique)  
V8V 1X4  
Téléphone : (604) 387-9327

#### **Île-du-Prince-Édouard**

Office of the Clerk  
Legislative Assembly  
P.O. Box 2000  
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)  
C1A 7N8  
Téléphone : (902) 368-5970

#### **Manitoba**

Manitoba Geographical Names  
Program  
Department of Natural Resources  
1007 Century Street  
Winnipeg (Manitoba)  
R3H 0W4  
Téléphone : (204) 945-1798

#### **Nouveau-Brunswick**

Corporation d'information  
géographique du Nouveau-Brunswick  
C.P. 6000  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 5H1  
Téléphone : (506) 453-2939

#### **Nouvelle-Écosse**

Department of Natural Resources  
780 Windmill Road  
Torrington Place  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
B3B 1T3  
Téléphone : (902) 424-3145

#### **Ontario**

Commission de toponymie de  
l'Ontario  
Ministère des Richesses naturelles  
90, avenue Sheppard East  
North York (Ontario)  
M2N 3A1  
Téléphone : (416) 314-1286

#### **Québec**

Commission de toponymie  
1245, chemin Sainte-Foy  
Québec (Québec)  
G1S 4P2  
Téléphone : (418) 643-8660

#### **Saskatchewan**

Saskatchewan Geographic Names  
Board  
c/o Central Survey and Mapping  
Agency  
Saskatchewan Property Management  
Corporation  
2045 Broad Street  
Regina (Saskatchewan)  
S4P 3V7  
Téléphone : (306) 787-4900

#### **Terre-Neuve**

Newfoundland and Labrador  
Geographical Names Board  
Department of Environment and  
Lands  
P.O. Box 8700  
St. John's (Terre-Neuve)  
A1B 4J6  
Téléphone : ((709) 729-3239

**Territoires du Nord-Ouest**

Geographical Names Program  
Department of Culture and  
Communications  
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)  
X1A 2L9  
Téléphone : (403) 920-8854

**Environnement Canada, Parcs**

Recherche historique  
Service canadien des parcs  
Environnement Canada  
Les Terrasses de la Chaudière  
Ottawa (Ontario)  
K1A 1G2  
Téléphone : (819) 997-6280

**Yukon**

Heritage Branch  
Department of Tourism  
P.O. Box 2703  
Whitehorse (Yukon)  
Y1A 2C6  
Téléphone : (403) 667-5363

**Réserves indiennes**

Direction des terres  
Direction générale des terres et de  
l'environnement  
Ministère des Affaires indiennes et du  
Nord Canada  
Les Terrasses de la Chaudière  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0H4  
Téléphone : (819) 994-3368

**Défense nationale**

Opérations géographiques  
Quartier général de la Défense  
nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2  
Téléphone : (613) 995-3829

Pour obtenir des renseignements généraux sur le Comité permanent canadien des noms géographiques, vous pouvez vous adresser au :

Secrétaire exécutif  
Noms géographiques  
Pièce 650, 615, rue Booth  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0E9  
Téléphone : (613) 992-3405

**ANNEXE B**

**FICHE TOPONYMIQUE (SPÉCIMEN)**

---

*(Nom de l'inventaire; noms de l'organisme responsable et du coordonnateur)*

---

Nom autochtone : \_\_\_\_\_ N° de la carte : (1/50 000)  
Écriture syllabique : (selon le cas) N° de lieu : (1)  
Transcription : (normalisée) Coordonnées : (oui)  
Découpage du mot : \_\_\_\_\_  
Traduction : (au besoin) \_\_\_\_\_

Renseignement :

Entité : \_\_\_\_\_

Nom(s) officiel(s) : \_\_\_\_\_  
(sur une carte, dans un répertoire géographique; date d'approbation)

Autres noms : \_\_\_\_\_

Autres sources : \_\_\_\_\_  
(référence exacte à d'autres inventaires, cartes, documents historiques, etc.)

Contexte :

Nom du spécialiste : (initiales)

Nom de l'enquêteur : (initiales)

Lieu de l'entrevue : \_\_\_\_\_

Date de l'entrevue : \_\_\_\_\_

---

*(Adresse et numéro de téléphone de l'organisme responsable et du coordonnateur de l'enquête toponymique)*

---

FICHE TOPONYMIQUE REMPLIE (SPÉCIMEN)

PROJET NUNA-TOP

Nom autochtone : \_\_\_\_\_ NO de la carte : 34 L/8  
 Écriture syllabique : ᐃᓄᑦᑦᑦ ᑭᓄᑦ NO de lieu : 26  
 Transcription : Inujuap Kuunga Coordonnées : Ajouter au bureau  
 Découpage du mot : I/nuj/a/ap Ku/nga  
 Traduction : Rivière du Géant (Initiales du traducteur)

Renseignements :

Entité : rivière  
 Nom(s) officiel(s) : Innuksuac, Rivière  
 (sur une carte, dans un répertoire géographique; date d'approbation)  
 Autres noms : Qallunaap Kuunga \*  
 Autres sources : Saladin d'Anglure 1968, 4-110  
 (référence exacte à d'autres inventaires, cartes, documents historiques, etc.)

Contexte :

\* « Rivière du blanc » fait allusion au premier établissement permanent ici (Port Harrison)

Inujuap Kuunga très connu

Nom du spécialiste : JP Confirmé par : AW  
 Nom de l'enquêteur : LM  
 Lieu de l'entrevue : Inukjuak  
 Date de l'entrevue : 25 avril 1984

(Adresse et numéro de téléphone de l'organisme responsable et du coordonnateur de l'enquête toponymique)

**ANNEXE C**

**FICHE BIOGRAPHIQUE DU SPÉCIALISTE (SPÉCIMEN)**

---

*(Nom de l'enquête toponymique; noms de l'organisme responsable et du coordonnateur)*

---

Nom du spécialiste :

Initiales :

Adresse et numéro de téléphone :

Âge approximatif :

Sexe :

Lieu de naissance :

Profession / compétences :

Lieux de résidence à l'intérieur et hors de la région natale :

Lieu des territoires de chasse :

Territoires de déplacement :

Bande ou groupe culturel :

Lieux des entrevues :

Dates des entrevues :

---

*(Adresse et numéro de téléphone de l'organisme responsable et du coordonnateur de l'enquête toponymique)*

---

## ANNEXE D

### FICHE BIOGRAPHIQUE DE L'ENQUÊTEUR (SPÉCIMEN)

---

*(Nom de l'enquête toponymique; noms de l'organisme responsable et du coordonnateur)*

---

Nom de l'enquêteur :

Initiales :

Adresse et numéro de téléphone :

Âge approximatif :

Sexe :

Lieu de naissance :

Profession / compétences :

Remarques de l'enquêteur sur les entrevues et au sujet de la perception géographique et des connaissances toponymiques du spécialiste; problèmes; suggestions :

Bande ou groupe culturel :

Lieux des entrevues :

Dates des entrevues :

---

*(Adresse et numéro de téléphone de l'organisme responsable et du coordonnateur de l'enquête toponymique)*

---

**ANNEXE E**

**FICHE D'EMPLOI DU TEMPS (SPÉCIMEN)**

---

*(Nom de l'enquête toponymique; noms de l'organisme responsable et du coordonnateur)*

---

Lieu :

Date :

Nom de l'enquêteur :

Nom du spécialiste :

Durée de l'entrevue (en heures) :

Région étudiée (n° de la carte) :

Nombre de toponymes recueillis (par carte et numéro de lieu) :

---

*(Adresse et numéro de téléphone de l'organisme responsable et du coordonnateur de l'enquête toponymique)*

---

**ANNEXE F**

**INDEX DES INITIALES DES SPÉCIALISTES LOCAUX  
ET DES ENQUÊTEURS  
(SPÉCIMEN)**

Liste des initiales de toutes les personnes ayant participé à l'enquête toponymique - membres de l'équipe, spécialistes et enquêteurs - utilisées sur les fiches et dans la base de données.

---

*(Nom de l'enquête toponymique; noms de l'organisme responsable et du coordonnateur)*

---

Nom de la personne (au long) :

Initiales :

---

(Adresse et numéro de téléphone de l'organisme responsable et du coordonnateur de l'enquête toponymique)

---

## ANNEXE G

### PAPETERIE ET FOURNITURES CONNEXES

Pour écrire sur les cartes et les fiches, il faut utiliser des *crayons à mine tendre* de première qualité. Pas de crayon à la mine plus dure que le crayon HB. Pour déterminer la quantité nécessaire, on compte généralement un crayon par centaine de noms qu'on prévoit de relever.

Il faut aussi des *taille-crayons*, tant des modèles miniatures que des modèles à pied fixe.

Les *crayons de couleur* de grande qualité sont très utiles pour distinguer les types d'entités sur les cartes. Il convient encore de ne rien utiliser de plus dur que le crayon HB. Les meilleurs à cet égard sont les Prismacolor et les Canadiana de Berol. Six couleurs donnent les meilleurs résultats : rouge, orange, brun, noir, vert et violet. Le bleu devrait être évité parce qu'il ressort mal sur les copies de cartes. Les stocks nécessaires varient selon les cas, mais un rapport d'un crayon de chaque couleur pour cinq crayons à mine (c.-à-d. 500 noms) semble acceptable.

Les *gommes à effacer* en vinyle, molles et blanches, sont celles qui permettent le mieux d'effacer les inscriptions au crayon de plomb et au crayon de couleur sur les cartes à surface cireuse sans y laisser de marques ni les déchirer. Il est suggéré de s'en procurer à raison d'une par douzaine de crayons (c.-à-d. 1 200 noms). Les gommes à effacer Koh-i-Noor ou Rapidograph #286 conviennent très bien.

Les *cartables larges à trois anneaux*, de préférence à anneaux en «D» inclinés, sont les meilleurs pour la manipulation de grandes quantités de feuilles. Prévoir un cartable par carte à 1/50 000 ou pour 200 copies de la *Fiche toponymique*. Les petits cartables conviennent pour les autres fiches.

Les *intercalaires en carton souple* sont pratiques pour le classement des toponymes par carte dans les cartables larges.

On peut se servir d'*intercalaires en carton* de 21,6 sur 27,9 cm (8,5 sur 11 po) pliés pour séparer les jeux de cartes, notamment pour réunir les 16 cartes à 1/50 000 qui couvrent le champ d'une carte à 1/250 000.

Il est utile de posséder une *règle en métal* (de 60 à 80 cm) pour marquer sur une carte à petite échelle une zone représentée sur une carte à plus grande échelle ou une carte générale ou spéciale.

Il est également utile d'avoir des *notes autocollantes* pour écrire des notes temporaires, des rappels et des questions à suivre. Il faut toutefois faire des essais, car certains types de feuilles n'adhèrent pas bien aux cartes à surface cireuse. Ces feuilles ne doivent être utilisées que pour une très courte période de temps car elles laissent un résidu sur les documents.

On peut éviter d'écrire sur les fiches les renseignements qui se répètent, par exemple le nom et l'adresse du bureau de l'équipe chargée de l'enquête toponymique, en utilisant des *timbres de caoutchouc* et des *tampons encreurs*. Des lignes laissées en blanc permettront d'inscrire la date, le nom de la collectivité ou de la région et les numéros des feuilles de cartes. Il est préférable d'utiliser de l'encre non acide pour aider à la conservation des documents.

Les *loupes* permettent de distinguer les entités sur des cartes très détaillées et sont utiles aux enquêteurs et aux informateurs dont la vue est faible.

Les *magnétophones*, les *appareils photo* et les *caméras vidéo* fournissent d'excellents renseignements complémentaires. Toutefois, il ne faut s'en servir qu'après avoir obtenu l'autorisation expresse de la collectivité et, s'il y a lieu, de chaque personne interrogée. Le magnétophone est très utile pour capter la sonorité et la prononciation des toponymes. Toutefois, il n'est pas question de le substituer aux écritures que l'on doit faire normalement sur les cartes et les fiches pendant les entrevues, car il est impossible après coup de faire correspondre des documents sonores à des cartes non marquées sans commettre des erreurs ou perdre de l'information sur les toponymes et sur les entités qu'ils désignent. Les rubans et les films doivent être entreposés convenablement et le plus tôt possible.

Il faut absolument transporter et protéger le matériel et les fournitures, en particulier les cartes et les fiches, dans des *boîtes* en carton résistant et des *caisses à claires-voies* en bois ou en aluminium. Les cartes doivent être posées à plat dans les contenants qui leur sont destinés. De plus, ces contenants doivent être conçus pour servir de tables en cas de besoin.

## ANNEXE H



Spécimen d'une carte de relevé à l'échelle 1/50 000 (34 L/8, Inukjuak)

Renseignements recueillis au cours du projet Nuna-Top de 1984-1987,  
Institut culturel Avataq et Ludger Müller-Wille, inventaire de toponymes autochtones

## ANNEXE I

### TRADUCTION D'UNE ENTREVUE EN LANGUE DÉNÉE DOGRIB À RAE (T.N.-O.)

Le texte suivant est la traduction d'une transcription d'une entrevue réalisée et enregistrée en langue dénée Dogrib à Rae, dans les Territoires du Nord-Ouest. Le texte a été fourni par Randolph Freeman, responsable du programme toponymique des T.N.-O., à Yellowknife.

La région dont il est question se trouve à environ 30 km au nord-ouest de Rae et figure sur la carte SNRC 85 N/1. Les noms autochtones mentionnés dans le texte sont écrits selon l'orthographe local.

#### ENQUÊTEUR

#### INFORMATEUR

«Quelles régions sur ces cartes connaissez-vous et comment s'appellent-elles?»

[L'enquêteur montre à l'informateur des cartes topographiques à 1/250 000 de la région.]

«Quand j'étais plus jeune, j'avais une ligne de piégeage qui partait d'ici [L'informateur indique un point du côté nord de Ihda K'è Ti (Marian Lake). ] remontant cette rivière bien plus loin que Beacho Ti (Shoti Lake). J'ai voyagé en été et en hiver dans tous les coins de cette contrée et j'ai déjà eu des cabines là, là et là.» [L'informateur pointe trois endroits sur la carte.]

«Ce lieu, ici, sur cette carte à grande échelle [1/50 000], où vous avez dit que vous aviez une cabane, a-t-il un nom?»

«Cette île se nomme Xàe'liṃ. Il y avait un village ancien sur l'île, mais plus personne n'y vit maintenant.»

«Que signifie Xàe'liṃ?»

«Xàe'liṃ signifie «qui coule». Vous pouvez voir que l'île est longue et mince, et on dirait qu'elle coule avec la rivière.»

«Savez-vous qui lui a donné ce nom ou quand ce nom lui a été donné?»

«Je ne sais pas qui lui a donné ce nom. Elle portait ce nom avant même que mon grand-père soit né.»

«Cette île a-t-elle un ou plusieurs autres noms?»

«Je n'ai jamais entendu personne l'appeler autrement que Xàe'liṃ. Tous les Dogrib utilisent ce nom.»

«Cette région a-t-elle un nom? [L'enquêteur indique une chaîne de collines quelques milles à l'ouest de Xàe'liṃ.]

«Nous appelons ces montagnes Wezhi' Ts'at-a.»

«Pourquoi les appelle-t-on Wezhi' Ts'at-a et que signifie ce nom?»

«Ce nom signifie «nous y sommes entrés». Il y a longtemps, à l'époque des guerres tribales, bon nombre de gens ont essayé de s'enfuir. Ils ont soulevé la chaîne de hautes montagnes qu'il y a ici, et on dit qu'un grand nombre de gens sont entrés dans la montagne. Certains d'entre eux portaient leurs enfants sur leur dos. Il y avait aussi parmi eux des guerriers. Ils ont fait quelque chose à la montagne et elle s'est ouverte. C'est comme ça que les gens y sont entrés. Ils ont continué de marcher et n'ont pas regardé en arrière jusqu'à ce qu'ils soient rendus à ?et-e ti (James Lake). C'est pour cette raison que tous les Dogrib l'appelle Wezhi' Ts'at-a.»

«Savez-vous quand les gens sont entrés dans cette montagne?»

«Non. C'est arrivé il y a longtemps quand il y avait des guerres.»

«Ces montagnes ont-elles un autre nom?»

«Non. Nous les appelons seulement Wezhi' Ts'at-a.»

## ANNEXE J

### RÉSOLUTION POUR ATTESTER LA VALIDITÉ DE TOPONYMES AUTOCHTONES

Nº de la résolution :

Nom de l'enquête toponymique :

Nom de l'autorité locale :

Résolution proposée par :

Appuyée par :

ATTENDU que (...*nom du coordonnateur*...) a dirigé l'inventaire toponymique de (...*nom de la collectivité*...) et a recueilli une liste de toponymes au cours d'entrevues avec des membres de la collectivité locale;

ATTENDU que le Conseil de (...*nom de la collectivité*...) convient que cette liste contient les noms généralement acceptés pour la désignation des entités géographiques sur son territoire, compte tenu de l'histoire et des habitudes d'utilisation et d'occupation de ce territoire;

IL EST RÉSOLU que le Conseil approuve cette liste et recommande l'approbation des toponymes qu'elle contient par (...*nom du ou des organismes toponymiques gouvernementaux*...), leur reconnaissance officielle par le Comité permanent canadien des noms géographiques et leur intégration dans la Base de données toponymiques du Canada.

Adoptée : (pour) (contre) (abstentions)

Endroit :

Date :

Signatures des dirigeants de la collectivité autochtone :

## ANNEXE K

### RECOMMANDATIONS SUR L'ÉCRITURE DE TOPONYMES AUTOCHTONES

Lors de sa réunion annuelle tenue à Halifax le 12 octobre 1990, le CPCNG a adopté les sept recommandations suivantes comme lignes directrices concernant l'écriture des noms autochtones.

On a recommandé :

1. de respecter l'orthographe normalisée des toponymes autochtones;
2. d'insister auprès des groupes autochtones pour qu'ils mettent au point et approuvent des systèmes d'écriture normalisés, s'ils n'en n'ont pas;
3. d'accepter le principe des noms jumelés et (ou) parallèles dans le contexte autochtone, sauf dans le cas des lieux habités;
4. conformément à la résolution I/4D(b) des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, de préciser clairement le statut de chaque nom dans une situation de noms jumelés ou parallèles;
5. de joindre aux cartes qui utilisent l'orthographe autochtone normalisée des directives pertinentes concernant la prononciation des lettres (c.-à-d. en anglais ou en français) non normalisées et (ou) des signes diacritiques;
6. d'étudier plus en profondeur la question des noms jumelés ou parallèles, et plus particulièrement :
  - a) l'utilisation d'un générique anglais ou français ajouté ou substitué au générique autochtone;
  - b) les adaptations orthographiques possibles du nom;
7. de toujours inclure dans les répertoires géographiques qui comportent des noms autochtones des renvois aux noms jumelés et parallèles.

## BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Comité permanent canadien des noms géographiques. Résolutions adoptées au colloque sur les noms géographiques autochtones, 1986, *CANOMA* 12(2): 1-5.

Comité permanent canadien des noms géographiques. *Bibliographie des toponymes autochtones* (en préparation).

Hudon, Hélène. *Méthodologie des inventaires toponymiques*, Dossiers toponymiques, 16, Québec, Commission de toponymie, Gouvernement du Québec, 1986, 33 p.

Hudon, Hélène. *A manual for the field collection of geographical names* (adapté en anglais par L.M. Sebert). Toronto, Queen's Printer for Ontario, 1987, 43 p.

Müller-Wille, Ludger. The legacy of native toponyms : towards the establishing of the Inuit Place Name Inventory of the Kativik Region (Québec), 1984, *Onomastica Canadiana* 65: 2-19.

Müller-Wille, Ludger. *Répertoire toponymique inuit du Nunavik (Québec, Canada)*. (Anglais, français, inuktitut). Inukjuak, Institut culturel Avataq, 1987, 368 p.

Müller-Wille, Ludger (éditeur). *Série de cartes toponymiques inuit du Nunavik. Région d'Inujjuaq* (Inukjuak). Inukjuak, Institut culturel Avataq, 1991, 11 cartes.

## INDEX

- Appareil photo 6, 32-33  
Approbation des autorités locales 2, 17, 37  
Archives 3, 6, 18
- Base de données toponymiques du Canada (BDTC) 17, 37
- Caméra vidéo 6, 9, 14, 32-33  
Cartes (voir aussi Cartes topographiques)  
• entités sur plus d'une carte 7, 14, 34  
• échelles 5, 9-11  
Cartes hydrographiques 6, 10, 17  
Cartes topographiques 1, 2, 5, 10-18, 26-27, 34  
Chef d'équipe 4, 5, 7, 11, 18  
Chevauchement 7  
Codes (voir Numéro de localisation unique)  
Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG) i, 1, 17, 37, 38 (voir aussi Organismes toponymiques)  
Coordonnateur 4, 7, 18  
Coordonnées (voir aussi Grille de projection transverse de Mercator) 15-16, 26-27
- Enquêteur 1, 8-17, 26-28, 31  
Entrevues 7-17, 35  
• question 12-13, 35-36  
• local 7, 8-9  
Équipe chargée de l'enquête toponymique (voir coordonnateur; interprète-traducteur; enquêteur; secrétaire-archiviste; chef d'équipe)
- Fiches 6, 9-16, 23, 26-31, 33  
Fonds 4-5  
Formule d'autorisation de diffusion 3, 10  
Fournitures i, 6, 32-33
- Génériques 15, 18  
Grille de projection transverse de Mercator (voir aussi Coordonnées) 15
- Informatisation 14, 16-18  
Interprète-traducteur 4
- Lieux des entrevues 7-8  
Lieux sacrés 2
- Magnétophone 6, 9, 14
- Nations Unies ii, 38  
Numéro de lieu (voir aussi Numéro de localisation unique) 14-17  
Numéro de localisation unique (voir aussi Numéro de lieu)
- Organismes toponymiques (voir aussi Comité permanent canadien des noms géographiques) 1-2, 17, 24-25, 37  
Orthographe 15, 35, 38
- Permis 3  
Photos 6, 7, 32-33  
Programme des activités 8  
Projet Nuna-Top i, 34
- Répertoires toponymiques 1, 2, 14-15, 16-17, 38
- Secrétaire-archiviste 4  
Sélection des couleurs pour l'identification des entités 13, 32
- Spécialistes 1, 8-16, 26-28, 31  
• connaissance des noms 8, 10, 14-15, 29  
• orientation sur les cartes 10-11  
Système syllabique 14-15, 26-27
- Timbre 6, 13, 32  
Tradition orale 1, 8, 19
- Vérification de la validité de l'information 10  
Voies de déplacement 7, 12-13

## NOTES